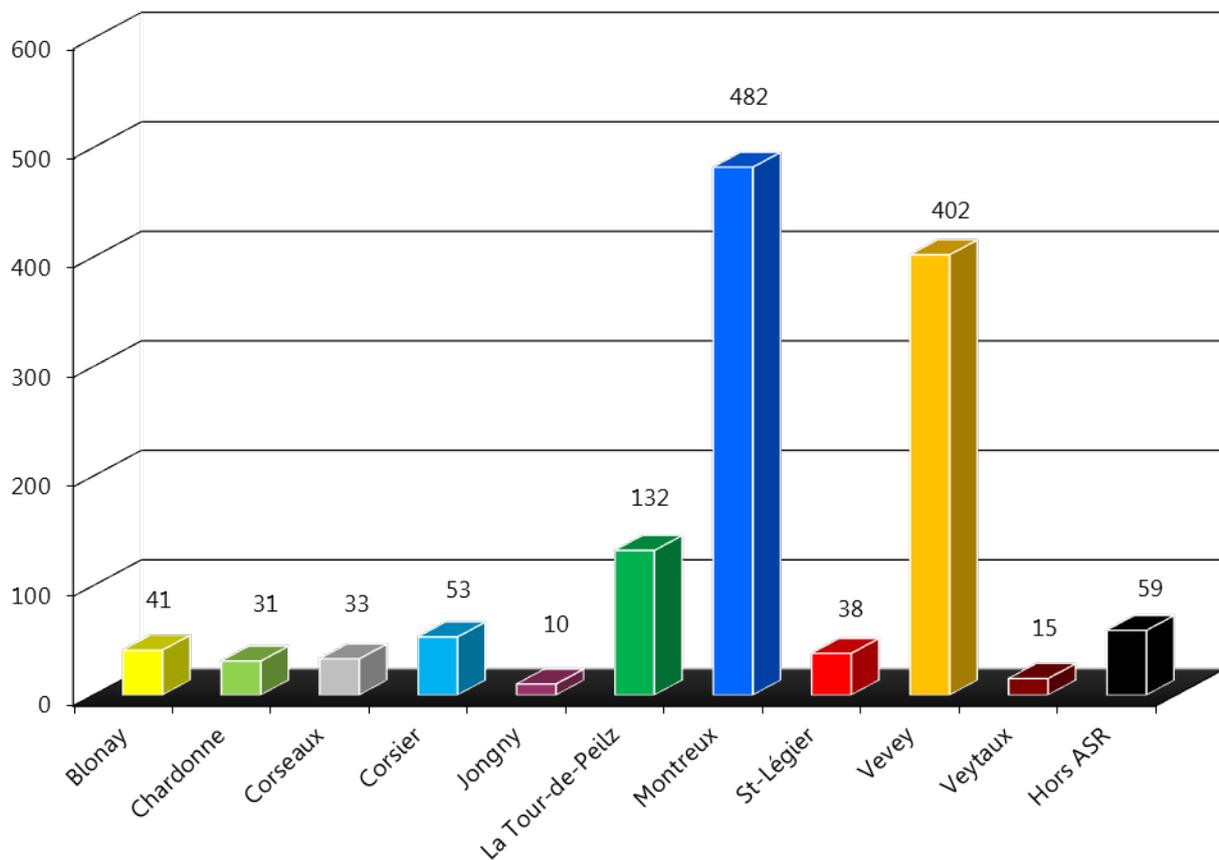
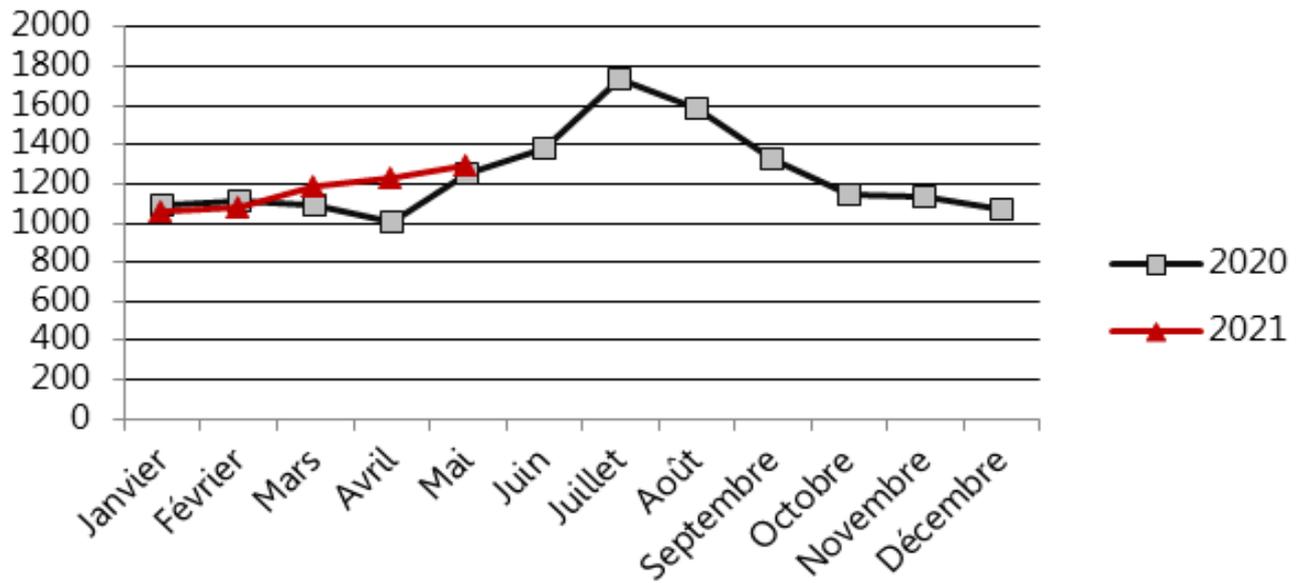


Bulletin d'information

Mai 2021



Total des interventions 1'296

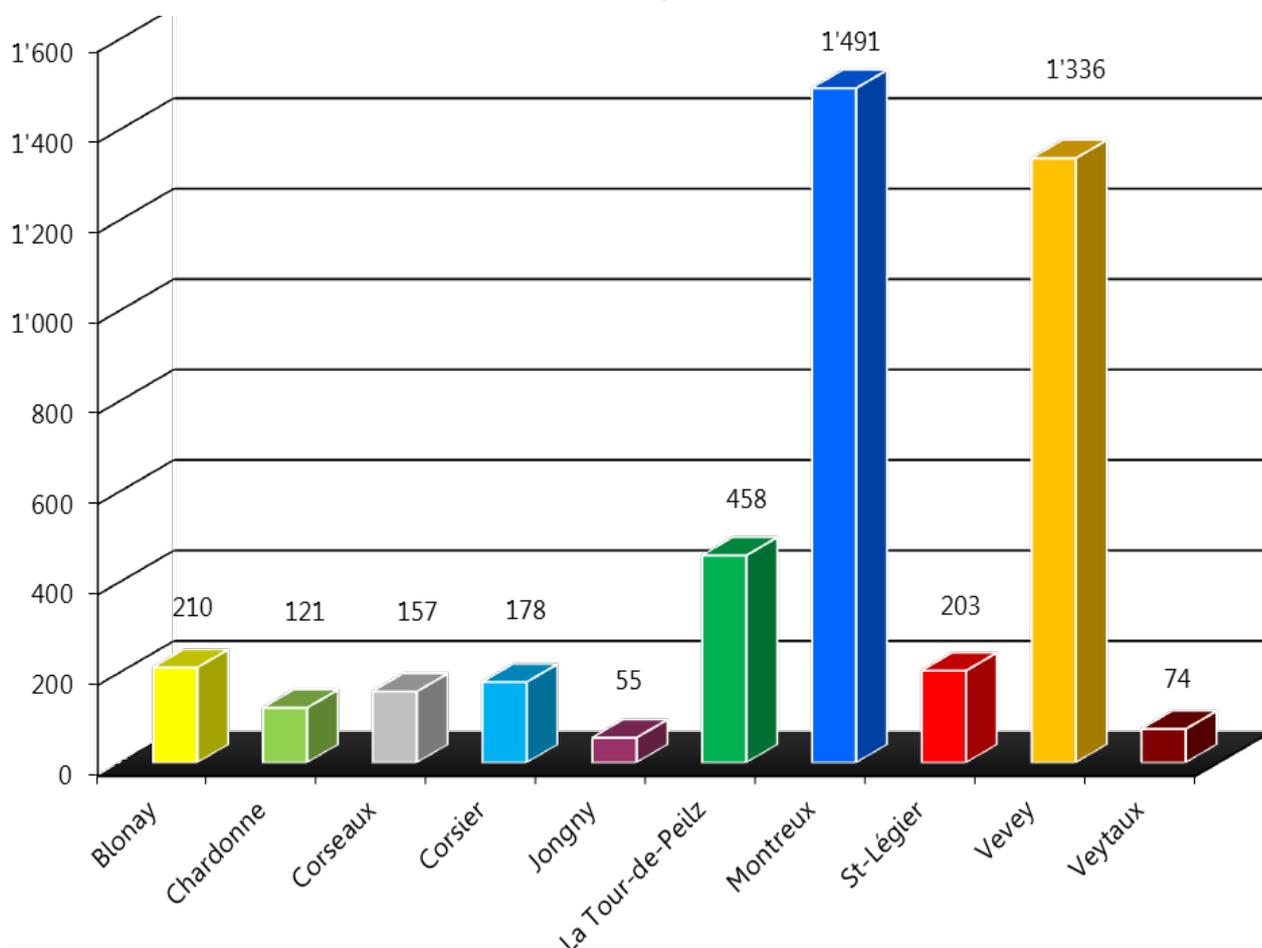
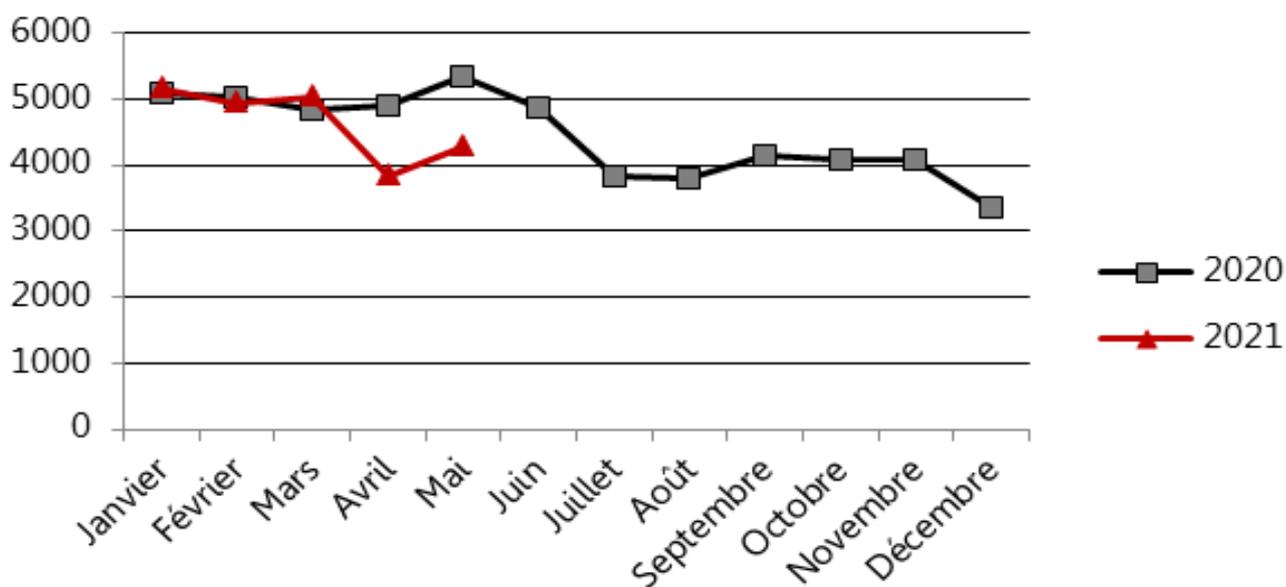


Nombre d'actions proactives et préventives

Ces actions comprennent principalement les entrées et sorties d'écoles, les contrôles de circulation, les surveillances, les contacts avec la population/autorités/commerces, divers contrôles, patrouilles pédestres, présences préventives et services d'ordre lors de manifestations, effectués par les policiers et les assistants de sécurité publique.

La diminution du nombre d'actions en avril et mai par rapport à 2020 est principalement due à de nombreuses missions ciblées, dont la durée en nombre d'heures est plus longue, ceci dans le domaine du trafic et de la consommation de produits stupéfiants ainsi que celui des nuisances sonores.

Total 4'283 actions

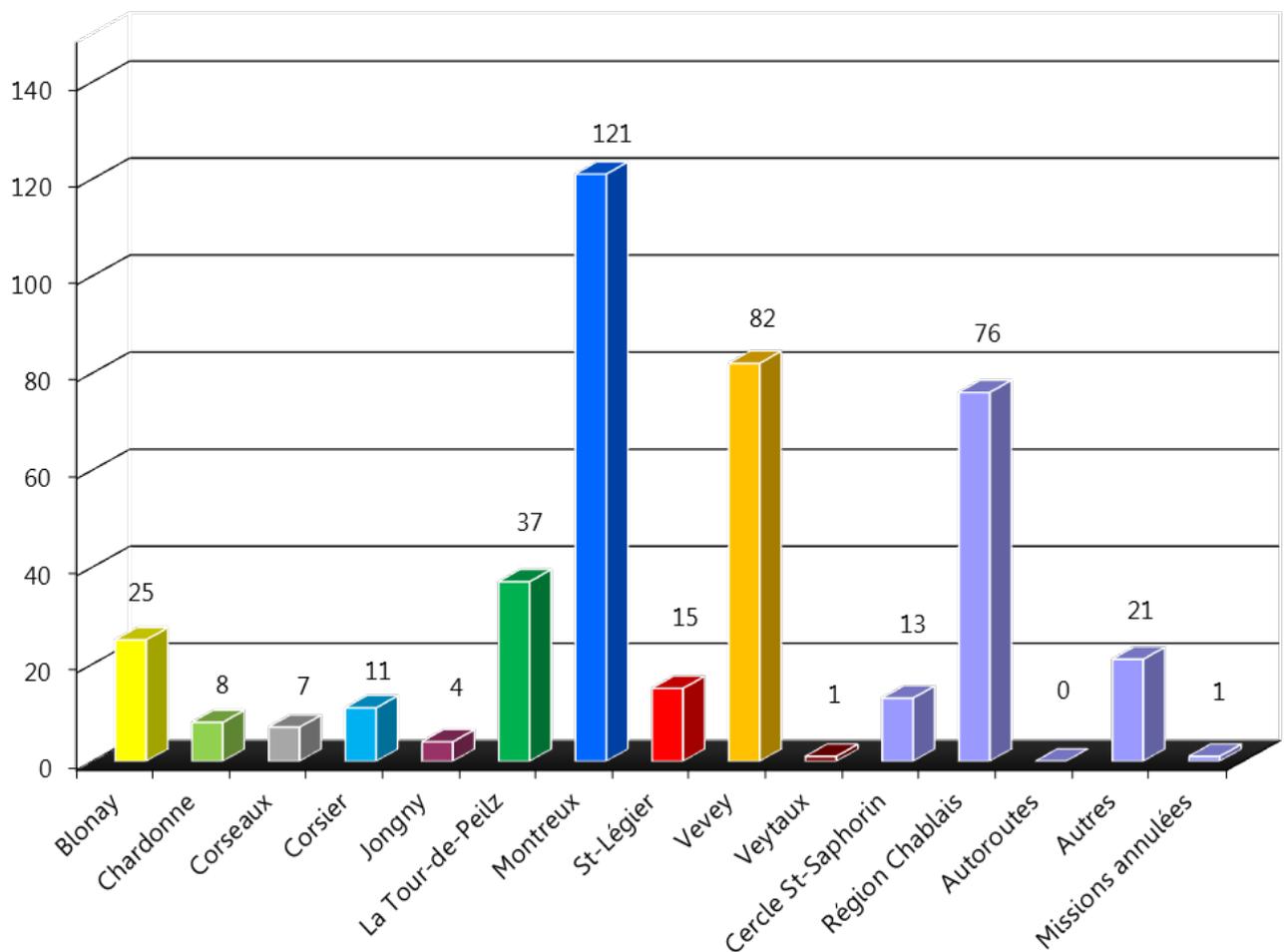
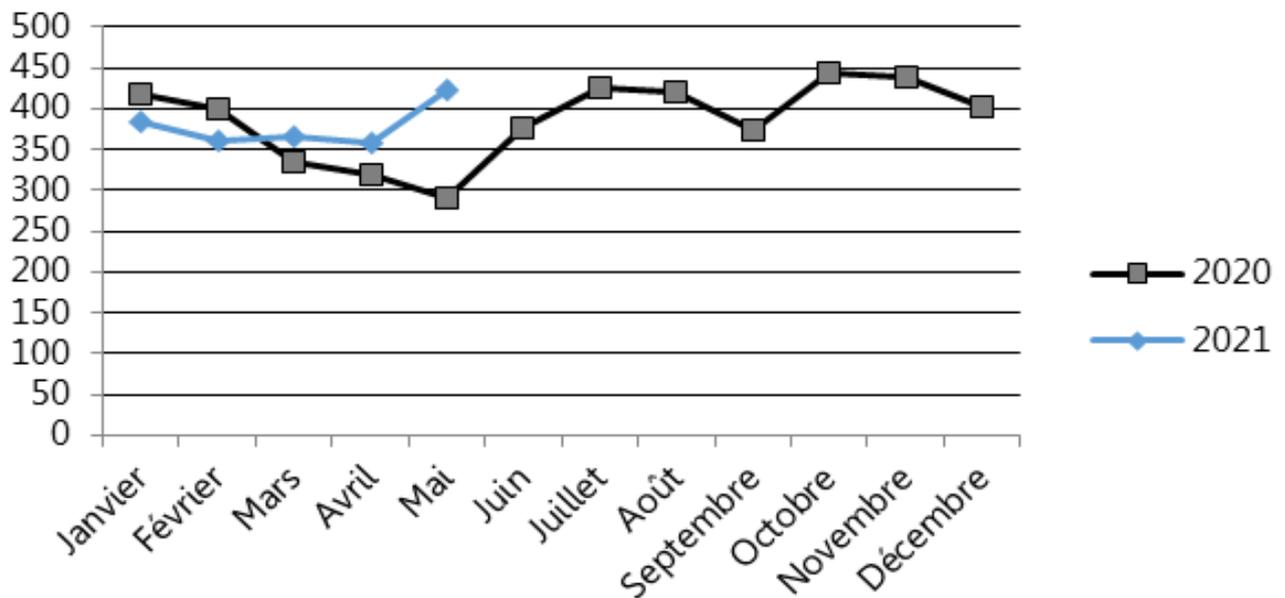


Prévention

Plusieurs actions de sensibilisations ont été et seront encore effectuées auprès des conducteurs de deux-roues.



Total des interventions 422



Baisse de l'état général	30
Brûlures	1
Cas psychiatriques	26
Douleurs abdominales / lombaires	27
Grossesses	3
Intoxications (alcool, médicaments, fumées, etc.)	20
Problèmes cardiaques	35
Problèmes respiratoires	34
Traumatismes divers	85
Troubles de la conscience / déficits neurologiques	61
Autres	100



CATA-CORONA-2 - Vaccination

Mobilisée pour la deuxième reprise en moins d'une année, la Protection civile vaudoise est engagée depuis le 26 octobre 2020. Réorganisée en 4 bataillons régionaux, l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut est associé à celui du district d'Aigle pour former le bataillon EST. Parmi les missions effectuées en faveur de la santé publique et des institutions cantonales, voici un nouvel exemple de notre soutien à la population lors de cette crise sanitaire.

Le bataillon Est de la Protection civile vaudoise est toujours engagé au profit de la campagne de vaccination dirigée par l'Etat-Major cantonal de conduite (EMCC). Depuis la mi-mai, ce sont près de 60 astreints par jour qui sont déployés. Ils suivent une formation adaptée, s'exercent et se relaient quotidiennement afin de garantir un fonctionnement optimal de la mission. L'engagement s'effectue au profit des centres de vaccination de : Beaulieu à Lausanne (d'avril à juillet), de Montreux (fin mai à mi-juillet), des Centres de Vaccination Itinérante (mi-mai à mi-juin), ainsi que du Service Pénitentiaire vaudois et des AVASAD pour des missions ponctuelles. L'engagement se poursuit jusqu'en juillet 2021.

Les opérations sont conduites par l'Etat-Major du bataillon EST depuis le poste de commandement régional de La Faraz, à La Tour-de-Peilz.

Intervention d'urgence

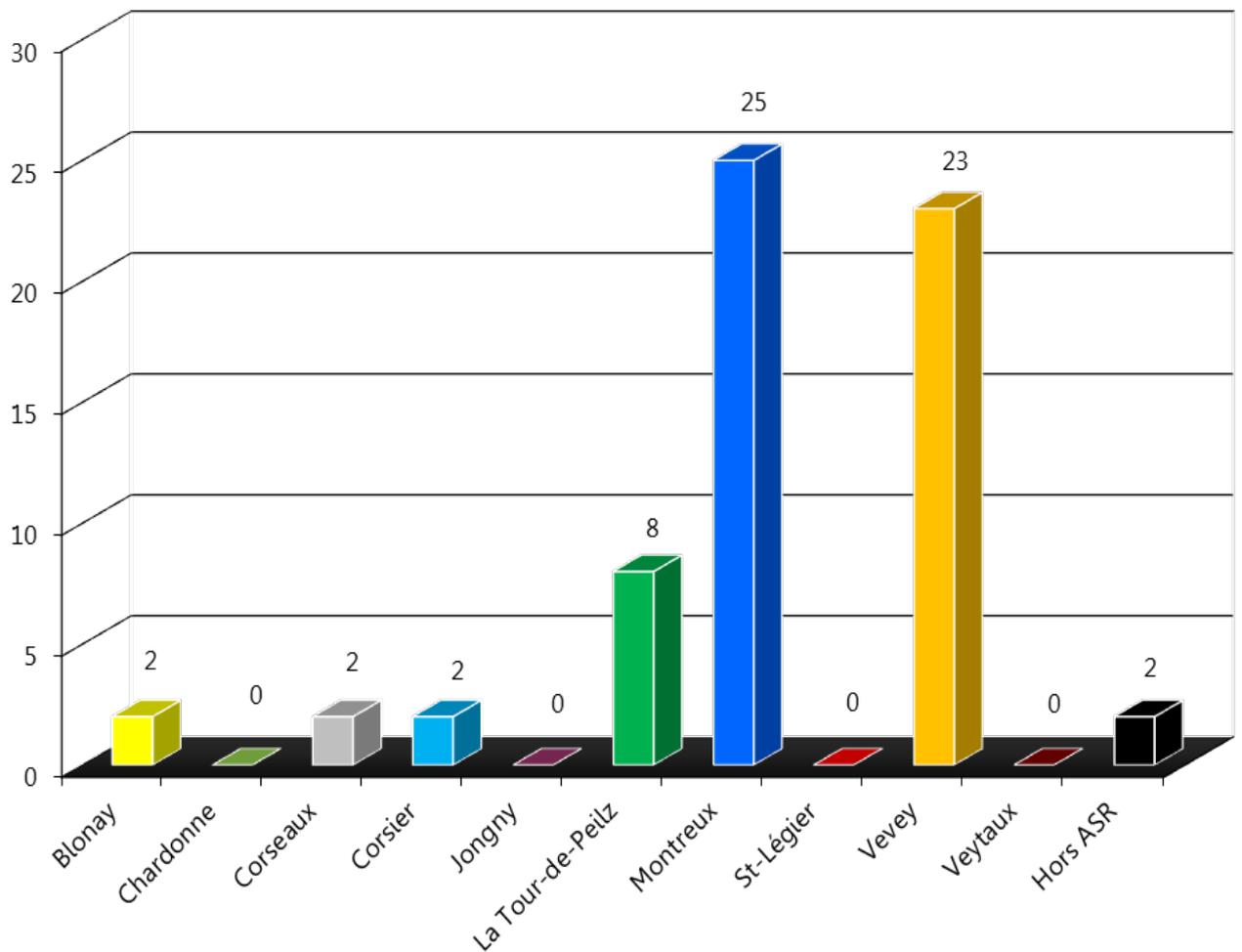
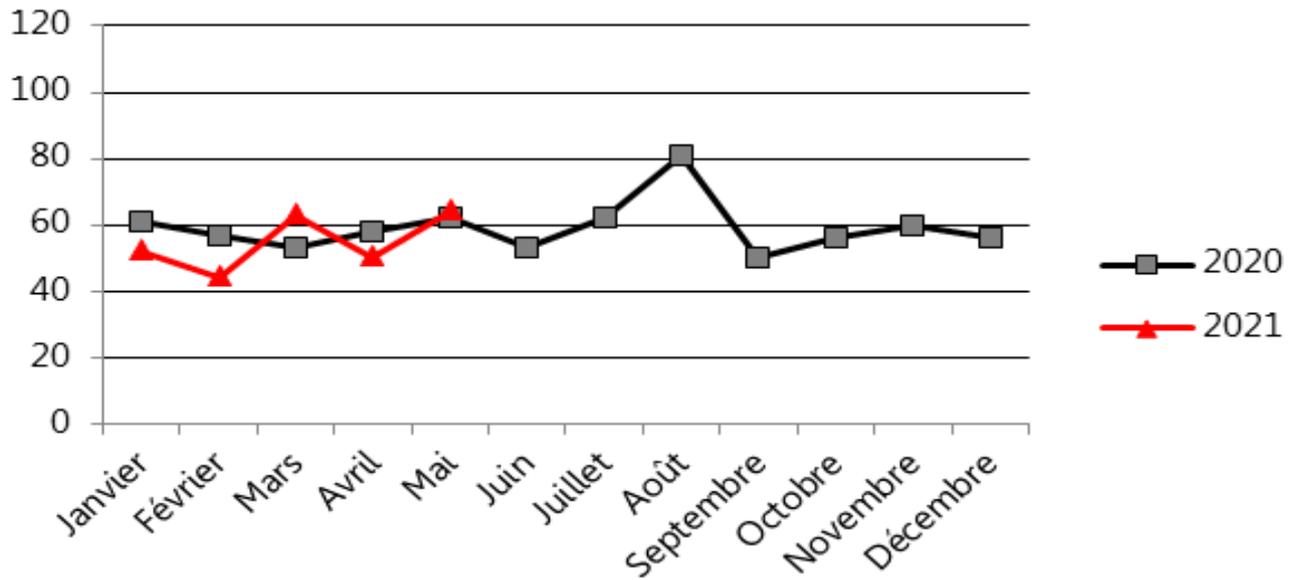
Le 9 mai 2021, la Formation d'interventions régionales (FIR) de l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut a été alarmée pour une intervention d'urgence dans les gorges du Chauderon. Un éboulement provoqué par les intempéries et la fonte printanière a causé le décès d'un randonneur. Alarmé en début d'après-midi, les astreints ont préparé le matériel nécessaire à une intervention en terrain difficile. Déployés le long du sentier de montagne, ils ont sécurisé la zone et dévié les promeneurs jusqu'en début de soirée. La voirie a procédé à l'installation du matériel nécessaire à la fermeture des accès.



Formation et cours de répétition

Le samedi 22 mai 2021, plusieurs astreints du Groupe d'Intervention en terrain difficile (GRID), membre de la FIR de l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut, ont effectué le contrôle du matériel et ainsi qu'un cours de répétition. En matinée, l'ensemble du matériel a été contrôlé et conditionné à l'Arsenal-Atelier de la Rottaz à Chailly/Montreux. Dans l'après-midi, un exercice sur l'environnement civière a été réalisé à la satisfaction de l'officier responsable.

Total des interventions 64



Clarens : début de feu dans une cuisine

Le vendredi 14 mai vers 13h50, une casserole prend feu dans la cuisine d'un appartement à Clarens. L'incendie ne fait pas de victime, mais nécessite la mobilisation de 10 pompiers. Ils se rendent sur place avec plusieurs véhicules, dont un tonne-pompe 2'000 litres et une échelle automobile de 30 mètres. Plusieurs patrouilles de Police Riviera et de la Police cantonale participent aux opérations.



Exercice : le rôle du machiniste

Lors d'une intervention des pompiers, le machiniste du tonne-pompe tient un rôle crucial. De son travail découle notamment la sécurité des équipes d'extinction. Cette règle était d'ailleurs au centre de l'exercice du détachement de premiers secours (DPS) de Jongny, organisé le 8 mai.

Le machiniste doit en même temps s'assurer que les pompiers au front reçoivent suffisamment d'eau pour effectuer leur mission, et garantir que l'alimentation de son camion corresponde à la quantité d'eau consommée.

Au menu ce jour-là également : les interventions ABC et les échelles. Cet exercice était organisé à Vevey, à proximité de l'embouchure de la Veveyse.



Prévention : « ne jamais mettre de l'eau quand une casserole d'huile prend feu »

C'est le réflexe à ne jamais adopter. Et pourtant, plusieurs des équipes d'intervention du SDIS Riviera ont été confrontées à ce type d'événement récemment.

Conseils pratiques :

Avec quoi éteindre de l'huile en feu ?

Ne jamais tenter de l'éteindre avec de l'eau, mais au contraire avec quelque chose à placer sur la casserole pour couper l'arrivée d'oxygène. L'exemple typique est celui de la couverture ou du linge humide, voire un couvercle ou une planche de cuisine. Attention à veiller ensuite à ce que l'objet utilisé ne prenne lui-même pas feu. Dans le jargon de la protection incendie, on appelle cela un feu de "classe F", c'est-à-dire les auxiliaires de cuisson. Des extincteurs à poudre peuvent, dans certaines conditions seulement, être utilisés. Tout le reste est à proscrire : eau, mousse, CO2, etc.

Pourquoi ne pas utiliser d'eau ?

Le problème est que l'eau projetée sur de l'huile en feu provoque d'importantes flammes et une explosion de graisse. Concrètement, en s'évaporant dès qu'elle arrive dans la casserole, l'eau expulse la graisse en feu en hauteur, d'où les flammes et les projections aux alentours de la casserole.

Quels sont les risques ?

Les flammes et l'explosion représentent évidemment le principal risque. Ce phénomène peut provoquer un important développement de l'incendie. Dans une cuisine, c'est surtout le cas pour la hotte de ventilation, les armoires, les meubles et les appareils électroménagers présents aux alentours du plan de cuisson.



Interventions des 4 Services

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services

Chardonne

Le Mont-Pèlerin, 23.05.2021 – 0245 : irrespect des directives fédérales en matière de pandémie – nuisances sonores

La présence de Police Riviera est requise au Mont-Pèlerin dans une maison louée sur une plateforme spécialisée en ligne, où se tient une fête regroupant une centaine de personnes. La soirée, passablement bruyante (musique et éclats de voix), est interrompue. Les organisateurs sont dénoncés aux autorités compétentes.

Corsier

01.05.2021 – 1045 : conduite sous retrait de permis

Lors d'un contrôle de circulation sur la route de Châtel-St-Denis, les policiers aperçoivent un véhicule qui enfile brusquement le chemin d'accès d'une habitation. Après quelques minutes, le conducteur reprend la route et une patrouille s'engage à sa poursuite. Intercepté sur le chemin des Toulayes, le contrevenant avoue d'emblée être sous mesure administrative. De plus, ce dernier est en présence d'une enfant en bas âge qui n'est pas installée sur un rehausseur. Dès lors, ils sont tous deux acheminés au poste de police pour la suite de la procédure et l'intéressé est dénoncé à l'autorité compétente.

28.05.2021 – 0720 : véhicule non conforme

En cours de patrouille motorisée sur la route de Châtel-St-Denis, les policiers interceptent un motard qui circule avec un engin modifié qui n'a pas fait l'objet d'une homologation. Lors du contrôle, les forces de l'ordre constatent également que le pilote n'est pas en possession de son permis de conduire ni de celui de circulation. Il est dénoncé à l'autorité compétente pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

Jongny

29.05.2021 – 1325 : accident de la circulation avec blessé

Un motard circule sur la route de Châtel-St-Denis. Pour une raison que les mesures de constat doivent éclaircir, il perd la maîtrise de son engin et chute au sol. Blessé à la tête, il est pris en charge par les ambulanciers qui l'acheminent au CHUV. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

La Tour-de-Peilz

24.05.2021 – 0215 : début d'incendie dans une cuisine

Un début d'incendie se produit dans la cuisine d'un appartement sis à la Grand-Rue. L'incendie ne fait pas de victime, mais une quinzaine de pompiers sont mobilisés, avec notamment un tonne-pompe 2'000 litres et un camion-échelle. Ils ventilent les lieux, puis procèdent aux contrôles d'usage pour permettre à l'occupante de regagner son logement. Des patrouilles de Police Riviera et de la Police cantonale participent aussi aux opérations.

Pollution sonore

En date du vendredi 7 mai à 22h00, un automobiliste est intercepté et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière, après avoir effectué des accélérations agressives et bruyantes sur la Grand-Rue.

En date du jeudi 13 mai à 19h30, un automobiliste est intercepté et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière, après avoir effectué des accélérations agressives et bruyantes sur la route de Saint-Maurice.

Montreux

Clarens, 07.05.2021 - 1115 : une fillette enfermée

Une petite fille habitant à Clarens se retrouve enfermée toute seule dans la buanderie de son immeuble. Elle n'est pas blessée et ses parents la rassurent de l'extérieur. Mais il est fait appel aux pompiers car ses parents et le personnel d'immeuble ne parviennent pas à rouvrir la porte. Cinq sapeurs sont mobilisés et réussissent à libérer rapidement l'enfant.

09.05.2021 – 0106 : violation de domicile - irrespect des directives fédérales en matière de pandémie – nuisances sonores

La présence de Police Riviera est requise dans une maison louée sur une plateforme spécialisée en ligne, où se tient une fête regroupant une quarantaine de personnes. La soirée, passablement bruyante (musique et éclats de voix), est interrompue. L'organisateur est dénoncé aux autorités compétentes.

09.05.2021- 1625 : casserole oubliée sur le feu

Les habitants d'un immeuble de l'avenue de Belmont s'inquiètent alors que leur cage d'escalier se remplit de fumée et d'une odeur de brûlé. Treize pompiers sont alarmés avec notamment un tonne-pompe 2'000 litres et un camion-échelle de 30 mètres. Ils découvrent qu'il s'agit d'un feu de casserole, effectuent les contrôles d'usage et ventilent les lieux. Plusieurs patrouilles de Police Riviera et de la Police cantonale participent aux opérations.

09.05.2021 – 1705 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Victime d'un malaise sur l'avenue des Alpes, un automobiliste perd la maîtrise de sa voiture, qui percute un véhicule stationné et termine sa course sur la terrasse d'un établissement public, sans faire de blessé. Un équipage d'ambulanciers prend en charge l'intéressé pour le conduire à l'hôpital de Rennaz. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

Clarens, 14.05.2021 – 1350 : début d'incendie dans un appartement

Une casserole prend feu dans la cuisine d'un appartement à Clarens. L'incendie ne fait pas de victime, mais nécessite la mobilisation de 10 pompiers. Ils se rendent sur place avec plusieurs véhicules, dont un tonne-pompe 2'000 litres et une échelle automobile de 30 mètres. Plusieurs patrouilles de Police Riviera et de la Police cantonale participent aux opérations.

17.05.2021 - 0745 : un sauvetage par la fenêtre avec le camion-échelle

Des équipages d'Ambulance Riviera et du SMUR demandent le renfort des pompiers pour la prise en charge d'un patient au 7^{ème} étage d'un immeuble du centre-ville. Six sapeurs sont alors mobilisés avec un camion échelle de 30 mètres. Leur intervention permet l'évacuation du patient à plat, par la fenêtre de son logement. Cet événement s'est déroulé en collaboration avec Police Riviera, dont les policiers ont assuré la sécurité de la zone d'intervention.

Chailly, 22.05.2021 – 0010 : accident de la circulation avec blessé et ivresse

Un automobiliste en état d'ivresse circule sur le chemin des Ecoliers lorsqu'il perd la maîtrise de sa voiture qui se déporte sur la gauche, avant de monter sur un talus et de finir sa course en contrebas dans une haie. Blessé, l'intéressé est pris en charge par un équipage d'ambulanciers qui le conduit à l'hôpital. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

Brent, 23.05.2021 – 1145 : accident de la circulation avec blessé

Un cycliste circule sur la route du Zéphire lorsqu'il chute suite à un malaise. Blessé, il est pris en charge par un équipage d'ambulanciers qui le conduit à l'hôpital pour y recevoir des soins. Un rapport d'accident est établi par Police Riviera.

25.05.2021 – 0100 : accident de la circulation avec blessé / conduite sous ivresse et stupéfiants

Un homme sous l'influence d'alcool et de stupéfiants circule au guidon de sa trottinette électrique sur l'avenue des Alpes, en direction de la gare. Probablement en raison de son état physique, il perd la maîtrise de son engin, chute et se blesse. L'engin, en perdition, vient percuter un véhicule

correctement stationné. L'impliqué est acheminé en ambulance à l'hôpital de Rennaz. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

Troubles de la tranquillité / nuisances

Le mercredi 12 mai peu après 5 heures, notre présence est requise sur les quais à proximité du Casino auprès de deux jeunes qui importunent le voisinage en écoutant de la musique à un volume excessif au moyen d'une enceinte acoustique. Ils sont priés de cesser les nuisances et dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Le samedi 15 mai à 01h30, les policiers interviennent pour une fête d'anniversaire improvisée qui se tient sur les quais à la hauteur du kiosque à musique de la Rouvenaz. Prié de cesser les festivités, l'organisateur est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Notre intervention est sollicitée à Clarens au bas de la place du Pierrier en date du dimanche 16 mai à 02h30, auprès d'un groupe de jeunes importunant le voisinage par leurs éclats de voix et la diffusion de musique à un volume excessif. Le propriétaire du dispositif acoustique est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Le vendredi 21 mai à 23h30, une présence policière est requise au préau scolaire de Montreux Est auprès de trois jeunes qui importunent le voisinage en diffusant de la musique à un volume sonore excessif. Prié de cesser les nuisances, le détenteur de l'enceinte acoustique est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Le vendredi 28 mai à 23h30, une patrouille de police est requise à la Grand-Rue pour un groupe de jeunes écoutant de la musique à l'aide d'un diffuseur de son. Le propriétaire de l'appareil est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Pollution sonore

Le samedi 1^{er} mai à 00h25, lors d'un point fixe sur l'avenue du Casino, les policiers interceptent un automobiliste à la conduite sportive et inappropriée qui provoque de la pollution sonore aussi excessive qu'inutile. Il est dénoncé pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Le dimanche 2 mai à 15h00, sur la Grand-Rue, les policiers interceptent un automobiliste qui occasionne de la pollution sonore en faisant vrombir son moteur. Il est dénoncé pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Neuf automobilistes à la conduite sportive, dont un récidiviste, sont interceptés entre le vendredi 7 et le dimanche 9 mai à la Grand-Rue, aux avenues du Casino et des Alpes, ainsi qu'à la rue du Théâtre, route de Chailly et rue du Lac à Clarens, à la route du Zéphire à Brent. Ils sont dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Onze automobilistes à la conduite sportive sont interceptés entre le mercredi 12 et le dimanche 16 mai à l'avenue du Midi, rue du Théâtre, Grand-Rue, ainsi qu'à la rue des Vaudrès, du Lac et Gambetta à Clarens. Ils sont dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière. Un automobiliste est dénoncé pour avoir procédé à des modifications techniques non inscrites sur le permis de circulation du véhicule, qui n'est par ailleurs pas à jour avec les contrôles antipollution.

Six automobilistes à la conduite sportive sont interceptés entre le vendredi 21 et le dimanche 23 mai aux avenues du Casino et Claude Nobs ainsi qu'à la Grand-Rue. Ils sont dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière. De plus, un automobiliste est dénoncé pour avoir procédé à des modifications techniques non inscrites sur le permis de circulation du véhicule et un autre pour avoir conduit sous une mesure de retrait de permis.

La nuit du vendredi 29 mai, les policiers interceptent, sur l'avenue des Alpes, du Casino et la Grand-Rue, quatre automobilistes à la conduite sportive et bruyante. Ils sont tous dénoncés pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

St-Légier

01.05.2021 – 1645 : conduite sous retrait de permis

En cours de patrouille motorisée sur la route de St-Légier, les policiers constatent qu'un véhicule, dont le détenteur est sous mesure administrative, ne se trouve plus sur sa place de stationnement habituelle. Dès lors, ils entreprennent des recherches et retrouvent ledit véhicule parké à côté d'une boulangerie, sans passager à l'intérieur. Après une dizaine de minutes, ils aperçoivent le détenteur sortir de l'établissement et regagner sa voiture, avant de reprendre la route. Le contrevenant est intercepté peu après et acheminé au poste de police pour la suite de la procédure de dénonciation à l'autorité compétente.

09.05.2021 - 1630 : accident de la circulation avec blessé

Un motocycliste qui circule sur la route de Châtel-St-Denis perd la maîtrise de son engin et finit sa course dans des buissons en bordure de chaussée. Des passants lui portent secours en attendant l'arrivée d'un équipage d'ambulanciers qui l'ausculte avant de le conduire à l'hôpital de Rennaz pour une blessure à l'épaule. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

Pollution sonore

Trois automobilistes à la conduite sportive sont interceptés durant le week-end sur la route du Rio-Gredon, dont un qui se trouve sous l'influence de l'alcool et au bénéfice d'une interdiction provisoire de conduire. Ils sont dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Vevey

08.05.2021 -1215 : une inondation en pleine rue

Cinq pompiers sont mobilisés pour une inondation qui s'écoule à l'extérieur d'un immeuble de la rue du Simplon. Ils se rendent sur place avec un véhicule modulaire (équipé de matériel contre les inondations) et un camion échelle de 30 mètres pour vérifier les étages supérieurs du bâtiment. Plusieurs policiers participent également aux opérations.

12.05.2021 – 2010 : accident de la circulation avec dégâts matériels et ivresse

Un jeune homme en état d'ivresse emprunte la voiture de sa sœur sans être titulaire d'un permis de conduire et décide de se rendre à Vevey, où il perd la maîtrise de la voiture, heurte une haie, des arbres et un trottoir, provoquant la crevaisson de deux pneus. Sur le chemin du retour, il est contraint de s'arrêter sur l'avenue de Chillon à Veytaux. Les policiers interviennent et, après les contrôles d'usage, conduisent l'intéressé au poste de police pour la suite de la procédure. Dénonciation à l'autorité compétente. Il est ensuite remis à l'autorité parentale.

20.05.2021 - 2150 : conduite sans permis et possession de drogue

En cours de patrouille pédestre, les policiers remarquent une voiture stationnée moteur allumé sur la place de la Gare, occupant une case réservée aux personnes en situation de handicap. Un homme se dirigeant vers ce véhicule prend immédiatement la fuite à la vue des policiers, qui décident d'interpeller l'automobiliste. Ce dernier s'avère se trouver sous une mesure de retrait de permis de conduire depuis plusieurs années. De plus, l'une des occupantes est en possession de marijuana. Tous deux sont dénoncés aux autorités compétentes.

22.05.2021 – 2305 : altercation – troubles à la tranquillité publique

Notre présence est requise dans le secteur de la gare pour une altercation entre deux hommes ivres. Sur place, les policiers ne constatent aucune violence entre eux. L'un est reconduit à son domicile. Le second, passablement agité, est entravé au moyen de menottes et acheminé au poste de police, où il est placé en cellule de dégrisement. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Pollution sonore

Le samedi 8 mai à 12h50 et le dimanche 9 mai à 01h10, deux automobilistes effectuant plusieurs accélérations bruyantes sur les avenues Gustave-Coindet et Général-Guisan sont interceptés par une patrouille et dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière. L'un des deux est également dénoncé pour avoir équipé sa voiture de jantes et de ressorts sans les faire inscrire dans son permis de circulation.

Le jeudi 13 mai à 19h, un automobiliste effectuant plusieurs accélérations bruyantes sur l'avenue du Général-Guisan est intercepté par une patrouille pédestre et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

En date du samedi 29 mai à 21h20, en cours de patrouille motorisée sur l'avenue du Général-Guisan, l'attention des policiers est attirée par un automobiliste qui effectue plusieurs accélérations à une vitesse inadaptée à bas régime. Après l'avoir perdu de vue, les forces de l'ordre arrivent à l'intercepter sur la rue des Entrepôts. Il est dénoncé pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

En date du lundi 31 mai à 23h10, deux policiers en patrouille pédestre interceptent sur le Quai Ernest-Ansermet une automobiliste qui circule en effectuant des accélérations inutiles à plusieurs reprises, provoquant ainsi une pollution sonore perturbant la quiétude des lieux. Elle est dénoncée pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Veytaux

08.05.2021 – 1630 : pot d'échappement non-homologué

Les policiers interceptent et dénoncent à l'autorité compétente un motocycliste qui circule sur un engin dont le pot d'échappement est dépourvu d'une homologation suisse.

Hors région

Parmi les missions assumées par la Protection civile vaudoise, nous pouvons citer l'appui au profit de l'EMCC (Etat-Major Cantonal de Conduite) dans le cadre des mesures fédérales et cantonales destinées à lutter contre la pandémie Covid-19. Le bataillon EST participe à la mission de vaccination de Beaulieu (jusqu'au 4 juin) et, depuis le 17 mai, aux vaccinations itinérantes. La Protection civile participe, en collaboration avec l'AVASAD, à la vaccination à domicile. Le personnel de la PCi est aussi intervenu pour la sécurisation des Gorges du Chauderon.